

Bulletin Municipal

Décembre 2021 - N°15

Directeur de publication : Etienne Klein • Comité de rédaction : Christian Masseaux - Catherine Malrieu • Impression : Quadrifolio



Le Magazine

Joyeuses
Fêtes

A retrouver ce mois-ci

RECENSEMENT PAGE 3

LABEL TERRITOIRE DURABLE PAGE 8

PROJET CRÈCHE PAGE 14

VOTRE AGENDA DE DÉCEMBRE

- | | | |
|----|--|--|
| 04 | Comité des Fêtes..... | Marché du Téléthon
.....Soirée ados |
| | Médiathèque..... | Marché aux histoires |
| | Akwaba..... | Spectacle Hip Hop |
| 05 | Foyer Rural Laïque. Théâtre : "Localement agité" | |
| | Ban des Arts..... | Concert |
| 06 | Mairie..... | Conseil Municipal |
| 08 | La Strada..... | Film "Debout les femmes" |
| 11 | Médiathèque..... | Atelier peinture |
| | CAP..... | Marché de Noël |
| | Akwaba..... | Sub Session |
| 14 | Mairie..... | Mutuelle de village |
| | Médiathèque..... | Cercle des Livres Partagés |
| 17 | Akwaba..... | Marché de Noël et concert |
| 18 | Akwaba..... | Marché de Noël et DJ |
| 19 | Amis de Fontségugne..... | Contes |
| 22 | Médiathèque..... | Atelier Etoile de Noël |
| 24 | Paroisse..... | Messe des enfants
.....Crèche vivante
.....Messe de minuit |
| 28 | Akwaba..... | Loto |

RP

ÉDITO

Avec ce mois de décembre se conclut l'année 2021, qui à l'instar de l'année précédente, marquera les mémoires comme étant une année bouleversée par la COVID. Nous avons bien sûr une pensée pour tous ceux d'entre vous qui ont été affectés par cette maladie. Malgré un contexte compliqué par la crise sanitaire, la municipalité a travaillé d'arrache pied sur des dossiers d'importance pour le futur.

L'avancée régulière du chantier de la Place de la Poste, depuis février, aura rythmé l'année et restera forcément un moment important pour Châteauneuf de Gadagne, tant ce projet a été imaginé, redessiné, débattu, depuis 20 ans. Nous attendons avec impatience la livraison de ces bâtiments pour voir les commerces, les professionnels, les résidents et les habitants investir les lieux. Car c'est bien la qualité de vie, l'attractivité et le dynamisme sur cette future place qui ont motivé ce projet et qui en feront la réussite.

Cette année aura aussi été marquée, à notre grande satisfaction, par l'obtention du label « Territoire durable » de la région Sud. Châteauneuf de Gadagne l'a reçu officiellement il y a quelques semaines et nous vous le présentons dans ce numéro du BM Magazine. Cette reconnaissance consacre une politique et des actions menées depuis de nombreuses années. Candidater et obtenir ce label témoigne de notre motivation à poursuivre et à accélérer sur la voie du développement durable et à engager les transitions environnementales nécessaires pour assurer l'avenir.

Le projet de la crèche porté par la communauté de communes est un autre beau projet pour demain qui est devenu réalité en 2021. Il est présenté dans ces pages. Parce que nous sommes plus nombreux à Châteauneuf de Gadagne depuis quelques années, ce que nous confirmera le recensement prochainement, et parce que de nouveaux logements arriveront dans les prochaines années, l'agrandissement de la crèche était nécessaire. La qualité d'accueil des enfants et du personnel, les performances énergétiques du bâtiment, l'intégration dans le site : tout est rassemblé pour en faire une réalisation exemplaire.

Avant de passer en 2022 et voir ces nouveaux projets et d'autres se réaliser, nous pourrions encore profiter de nombreuses animations qui vont jalonner ce mois de décembre, orchestrées par nos associations toujours plus imaginatives. Quelques nouveautés nous attendent, découvrez les dans les pages de ce BM Magazine... Comme tous les ans, les décorations de Noël vont illuminer le village et les yeux de nos enfants, et la chaleur des rassemblements familiaux accompagnera nos festivités hivernales.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous de profiter pleinement de la magie de Noël et des fêtes de fin d'année et vous donnons rendez-vous en 2022.



Etienne Klein,
et tout le Conseil Municipal



Sommaire

Citoyenneté et vie municipale	page 3	•	Gadagne et Vous	page 20
Urbanisme	page 7	•	Zoom sur Bull Aquatic	page 21
Ecologie & Environnement	page 8	•	Histoire et traditions	page 22
Portrait TC Campbeau	page 13	•	Compte-rendu des conseils municipaux	page 23
Communauté de Communes	page 14	•	Culture	page 24
Associations	page 16	•	Etat civil & numéros utiles	page 24



RECENSEMENT 2022

La situation sanitaire, très préoccupante en début d'année, a contraint l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) à différer le recensement initialement prévu en janvier-février 2021. La population de notre commune sera donc recensée du 20 janvier au 19 février 2022.

Quelques rappels

Le recensement de toutes les communes de moins de 10 000 habitants, soit la moitié de la population française, était jusqu'alors réparti sur un cycle de 5 ans. En 2016, année de la dernière enquête, Châteauneuf de Gadagne comptait 3 311 habitants.

Un double objectif

- ❶ Etablir les populations légales de chaque circonscription administrative, avec un impact important en terme de gestion communale, de finances locales, de réglementation, de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), de plans et travaux d'urbanisme etc.
- ❷ Fournir des données socio-démographiques détaillées sur les personnes et les logements avec des incidences sur l'emploi, l'organisation de la vie sociale, les équipements collectifs, l'habitat...

La méthode

La commune est divisée en « districts géographiques » numérotés. Chaque district est affecté à un agent recenseur qui assure la transmission des informations nécessaires et/ou des questionnaires (logements et individuels) aux habitants.

La procédure

Les normes sanitaires imposent toujours des contacts agents recenseurs-habitants réduits au strict nécessaire, avec évidemment port du masque et distanciation. Une aide sous forme d'interview sera exclusivement réservée aux personnes ne pouvant pas remplir les questionnaires elles-mêmes.

La réponse par internet est à privilégier

Un courrier d'information ainsi qu'une notice comportant les éléments d'accès aux questionnaires en ligne seront fournis.

Les agents recenseurs fourniront des questionnaires « papier » aux personnes non équipées et conviendront d'un rendez-vous pour les récupérer. Les recenseurs qui viendront à votre rencontre seront : Camille Geren, Sonia Nicolas, Mandine Simon, Jean-Philippe Capelli et Guy Reboul.

Le BM de janvier vous présentera les cinq districts de notre commune « personnalisés » par les agents recenseurs qui leur sont affectés, nous sommes persuadés que vous leur réserverez le meilleur accueil !



Conseil Municipal des Enfants (CME)

Le premier Conseil Municipal des Enfants (CME) s'est tenu lundi 18 octobre 2021 dans la salle du conseil de la mairie.

Les nouveaux « élu-e-s », accompagné-e-s par les directeurs et enseignants des écoles Pierre Goujon et Saint Charles, ont pu rencontrer et discuter avec Mr le Maire, la première adjointe et les conseillers municipaux présents. Le CME a délibéré sur l'ordre du jour et a signé « La Charte de l' élu ».

Une première cérémonie riche en émotion, avec remise des écharpes et photo officielle avec Mr Le Maire.

Lors de la de commémoration du 11 novembre dernier au monuments aux morts, le CME a participé à sa 1^{ère} manifestation publique en lisant "Folie meurtrière", un texte de Jacques Hubert Frougier.

Félicitations à vous, « jeunes élu-e-s », pour votre engagement : la municipalité et la commune de Châteauneuf de Gadagne vous souhaitent une belle réussite !



Les élus du CME avec les directeurs d'école, M. Le Maire, adjoints et conseillers à la petite enfance.



De gauche à droite : Zoé, Gabriel, Pierre-Louis, Mary, Jeanne, Elsa, Evan et Baptiste.

Journal de la classe verte de l'école P. Goujon

Classe de CM1 de M. Leclair

Mercredi 13 octobre, nous avons fait le tour de l'Aiguille de Buis. La randonnée faisait 5 km et 340 m de dénivelé. Nous avons marché 5h (avec les pauses). A midi, nous avons pris un pique-nique tiré de nos sacs à dos ! La vue était magnifique sur le village de Buis-les-Baronnies. Nous avons vu plusieurs vautours fauves qui planaient au-dessus de nous. Leur envergure allait jusqu'à 2 mètres ! Dans la forêt, Emma a trouvé une plume de vautour. Celle-ci était immense ! Elle l'a rapportée en souvenir. Aline

nous a montré plusieurs plantes : l'immortelle, le genêt scorpion, la garance voyageuse, le genévrier, la clématite...

Classe de CM2 de Mme Leclair

Nous sommes partis de l'école lundi 11 octobre en classe de découverte à Buis les Baronnies. Cette semaine a été extraordinaire, elle nous a appris à vivre tous ensemble. Nous avons appris à faire de l'escalade sur des falaises, fait des ateliers sur les insectes et les 5 sens, un rallye photos, une course d'orientation

Tous les soirs, une veillée était organisée par Lucien, notre animateur, sur un thème différent : un conte, une sortie de nuit pour observer les étoiles, des jeux de société et une boum !

Nous sommes rentrés vendredi 15 octobre fatigués mais heureux.

Rédaction par les élèves



Ordures ménagères et Encombrants

Rappelons que les mardis et vendredis matin, sont collectés uniquement les déchets ménagers ordinaires (ordures ménagères résiduelles dans les bacs marrons ou verts, tri sélectif dans les sacs jaunes).

Les encombrants ne doivent pas être présentés à la collecte avec les bacs. On parle ici des déchets volumineux comme un matelas, des éléments de mobilier ou d'électroménager, des restes de chantier... Les habitants sont tenus d'emmener ce type de déchets en déchetterie.

Pour les personnes qui n'en auraient pas la capacité, la communauté de communes propose, de manière limitée, des enlèvements sur rendez-vous :

Allô Encombrants au 04 90 21 43 11



RAPPEL : Déposer des encombrants au sol est considéré comme un dépôt sauvage et expose le contrevenant à une amende de 5^{ème} classe dont le montant peut s'élever jusqu'à 1 500€ selon les cas.

Le saviez-vous ?



Concernant la gestion des différents déchets des ménages, le Règlement intercommunal de collecte des déchets s'applique à toute personne physique ou morale occupant une propriété sur le territoire intercommunal, en tant que propriétaire ou locataire.

Celui-ci est consultable sur le site internet de la communauté de communes : www.paysdessorgues.fr/reglement-intercommunal-de-collecte-des-dechets-ccpsmv



Dépôt sauvage verbalisé

Le 12 novembre dans l'après-midi, deux individus véhiculés qui vidaient une quantité importante d'immondices sur le chemin des Eaux Pendantes (lieu dit « La Garrigue) ont été appréhendés en flagrant délit par notre Police Municipale associée à celle de Morières et à la Gendarmerie. Ces personnes sans scrupules ont ainsi pu être sanctionnées d'une amende immédiate.

Un témoin ayant prévenu la gendarmerie a largement contribué à la réussite de cette opération. Qu'il en soit remercié ici ! Si dans ce cas c'est le partenariat entre la gendarmerie et des polices municipales qui a porté ses fruits, rappelons que notre Police Municipale seule est également habilitée à verbaliser les contrevenants pour tout dépôt sur le domaine public et privé sans autorisation, en cas de constatation d'infraction en flagrant délit.

DÉLÉGATIONS DE FONCTIONS

Afin d'assurer la couverture de domaines spécifiques, des délégations de fonctions ont été attribuées, après délibération du conseil municipal et arrêté du Maire, à quatre conseillers municipaux dont les profils sont en adéquation avec les compétences recherchées et pourront donc assister les élus dans leurs domaines de responsabilités. Le bulletin municipal leur souhaite pleine réussite dans l'exercice de ces délégations.



Catherine Malrieu

Communication numérique

Délégation pour :

- Elaboration des contenus d'information numériques
- Développement des outils numériques de communication
- Mise en forme des supports de communication



Christophe Allies

Culture et patrimoine

Délégation pour :

- Mise en œuvre et suivi de la politique culturelle
- Relations entre la commune et les autres institutions pour mise en place de la politique culturelle
- Toute action relative à la Médiathèque municipale
- Toute action relative au patrimoine culturel et historique de la commune



Fabio Gatto

Urbanisme et grands projets.

Délégation pour :

- Les grands projets de construction et d'aménagements
- Le suivi des contentieux de l'urbanisme
- La délivrance des autorisations en matière de droit des sols



Thierry Maussan

Site de la Chapelle -

Politique municipale en faveur des commerçants et artisans de la commune.

Délégation pour :

- Le développement et le suivi de l'activité du site de la Chapelle
- Les relations avec les commerçants et artisans de la commune

EXERCICE DE GESTION DE CRISE

Le 13 octobre dernier, les élus du bureau municipal et les principaux agents municipaux concernés ont participé à un exercice de gestion de crise, organisé par la préfecture de Vaucluse.

Il était question de gérer un épisode de pluie intense suivi d'une inondation. Cette simulation a été l'occasion de tester notre organisation, et notamment d'actualiser et d'ajuster notre Plan Communal de Sauvegarde (PCS), le document qui recense toutes les informations nécessaires à connaître en cas de survenue d'un risque majeur.

Bien évidemment, nous espérons ne jamais être confrontés à une crise de ce type en conditions réelles, mais il est important de s'y préparer de la plus sérieuse des manières.



MUTUELLE DE VILLAGE MGA

La prochaine permanence se tiendra le 14 décembre de 13h30 à 16h en Mairie.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain conseil municipal se tiendra le 6 décembre - 18h30 - Salle du Conseil en mairie.



L'évolution des règles sanitaires permet la présence du public sous réserve du respect de la distanciation et du port du masque. Les conseils sont retransmis en direct sur la page facebook de la mairie : «Châteauneuf de Gadagne».

INSTRUCTION DÉMATÉRIALISÉE DES PERMIS DE CONSTRUIRE

Dès le 1^{er} janvier 2022, conformément à la loi ELAN (Evolution du Logement de l'Aménagement et du Numérique) de 2018, la commune et l'intercommunalité mettent en place la **dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme. Cette procédure concernera les demandes d'aménagement, de construction, de démolition et les déclarations préalables de travaux.**

Un usager aura maintenant la possibilité de déposer sa demande de permis de construire, à tout moment et où qu'il soit, dans une démarche simplifiée et sans frais. Pour cela il téléchargera ses documents électroniques sur une plateforme numérique de dépôt, qui sera directement reliée au service instructeur. Dans ce cas, le dépôt d'un dossier papier en mairie ne sera plus nécessaire.

Cette plateforme sera accessible en 2022 à l'adresse : <https://sve.sirap.fr/#/084036/>

Une aide en mairie

Les usagers n'auront toutefois pas l'obligation de déposer leurs demandes par voie dématérialisée. Le format papier sera donc toujours accepté en mairie. Dans ce cas, c'est la Mairie qui se chargera de la numérisation et la suite de l'instruction sera conduite de manière dématérialisée par les différents services consultés.

La consultation des permis acceptés par le public sera toujours possible en Mairie, mais celle-ci sera réalisée sur un écran d'ordinateur en cas de dépôt électronique (et possiblement en format papier dans le cas contraire).

Une économie importante et une simplification pour tous

Cette nouvelle manière de faire permettra de réduire notablement les quantités de papier utilisées pour ces demandes, bien sûr, mais également de réduire les frais de copies et d'envois postaux, ainsi que de réduire les temps de transmission des pièces entre les différents services qui contribuent à l'instruction (communauté de communes, SDIS, préfecture...).

Cela offrira aussi plus de transparence pour l'usager concernant l'état d'avancement de son dossier à chaque étape de l'instruction. L'archivage des permis instruits bénéficiera également des avantages du numérique pour une plus grande pérennité et une meilleure traçabilité.



Renseignements sur le site : www.ecologie.gouv.fr/dematérialisation-des-autorisations-durbanisme-1

MODIFICATION N°2 DU PLU : PROCHAINES ÉTAPES

L'enquête publique concernant la modification n°2 du PLU s'est conclue le 15 novembre. Les commentaires et remarques des habitants qui se sont manifestés ont été consignés dans le registre de l'enquête publique. Les avis des personnes publiques associées avaient été préalablement réceptionnés en Mairie. Le commissaire enquêteur, M Jean Grégoire, va maintenant établir un rapport sur cette enquête publique, qu'il nous transmettra mi-décembre.

Si ses conclusions sont favorables, la modification n°2 sera alors présentée en Conseil Municipal le 31 janvier 2022 pour approbation. Cette modification deviendra applicable à la suite de son approbation par le conseil municipal.



OBTENTION DU LABEL « TERRITOIRE DURABLE - UNE COP D'AVANCE »

Suite à sa candidature au label « Territoire durable - une Cop d'avance », porté par l'ARBE (agence régionale pour la biodiversité et l'environnement), le jury a décerné le niveau 1 du label à Châteauneuf-de-Gadagne pour la période 2021-2023. Ce label porte sur la politique menée en matière de développement durable, et ses différentes composantes.

La municipalité a souhaité y candidater afin de :

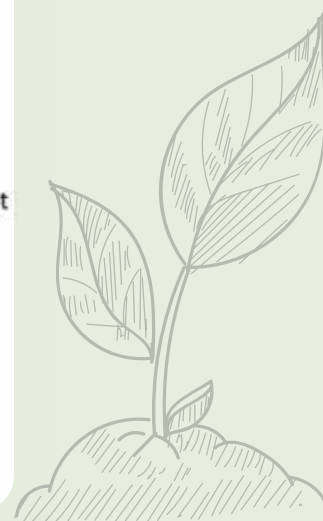
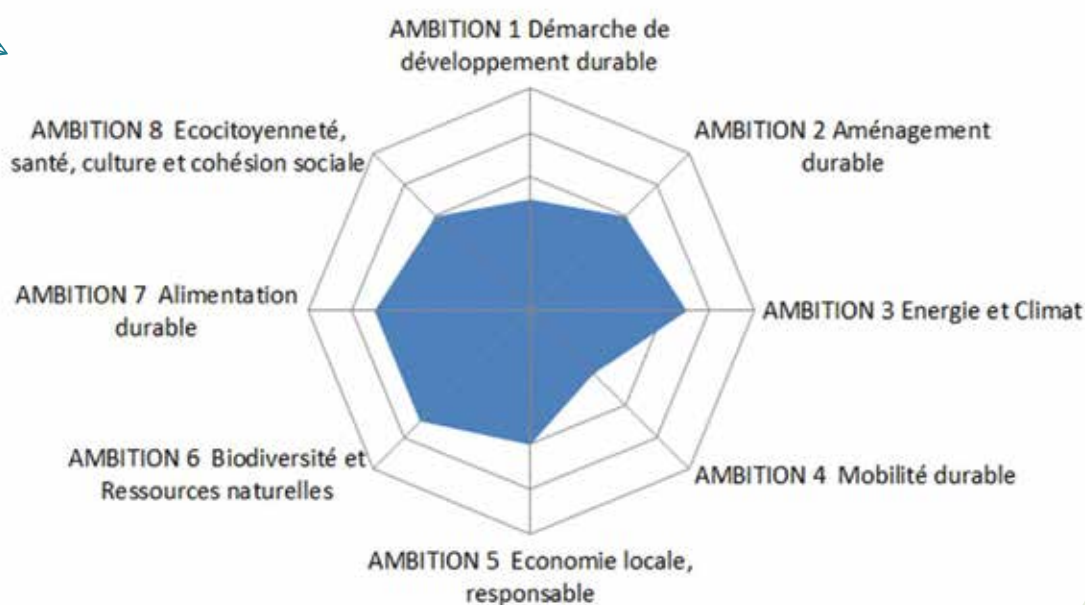
- ① Évaluer son niveau d'engagement
- ② Bénéficier de conseils et de retours d'expériences et faire partie d'un réseau de territoires également engagés dans cette démarche
- ③ Fédérer les services et notre équipe municipale autour d'une dynamique sur cette thématique du développement durable



Cérémonie de remise des labels

Des marges de progression

Les commentaires du jury nous ont permis d'identifier les axes sur lesquels nous avons encore des marges de progression, notamment en structurant nos démarches et en favorisant la mobilité durable (déplacements doux, covoiturage, transports en commun...)....





Yan Gloaguen (technicien de la Com Com), Marielle Fabre (1^{ère} adjointe), Yves Bayon de Noyer (maire du Thor et vice président de la Com Com), Anne Claudius Petit (présidente de l'ARBE)

Des actions appréciées

Le jury a particulièrement apprécié les actions suivantes :

- « Plan vert » qui a servi de feuille de route des opérations de végétalisation des espaces publics dès 2007.
- Désimperméabilisation et végétalisation de la cour d'école.
- Préservation de la biodiversité dans la gestion des espaces verts. Elle pourrait être améliorée avec une stratégie de végétalisation à actualiser (projet « pollinisateur » présenté en page 12).
- La volonté de la commune de développer la centralité et la dynamique de sa zone centre en encourageant les commerces de proximité.
- La dynamique engagée pour proposer des repas de qualité à la cantine (circuits courts, réduction du gaspillage alimentaire, temps de repas longs.)
- Les efforts pour s'équiper d'une flotte de véhicules municipaux électriques.
- Les outils de consultation et de participation pour alimenter l'action locale avec notamment la commission extra municipale "Environnement".

→ Les ateliers et actions menées par la médiathèque, le soutien à des associations promouvant la biodiversité, le respect de l'environnement et à une structure de tiers lieu (AKWABA).

Toutefois, concernant le déploiement de la mobilité durable sur le territoire, des marges de progrès sont identifiées.

Un label pour sensibiliser

Ce label sera aussi pour la municipalité un outil qui permettra de sensibiliser la population aux changements climatiques ainsi qu'à l'évolution nécessaires des habitudes de vie de chacun pour s'y adapter au mieux. Pour cela, des actions seront mises en place à destination des habitants, comme par exemple le projet « pollinisateurs » dont vous trouverez la présentation dans les pages de ce magazine. D'autres suivront.

Ce travail se fera également en complément des actions menées par la communauté de communes (qui a obtenu le label niveau 2) qui propose régulièrement des informations et un accompagnement aux habitants sur le thème du développement durable et en particulier de la transition énergétique.

Un travail d'équipe

Si la politique de la ville, passée et actuelle, est récompensée c'est aussi le travail de nos agents municipaux qui l'est par la même occasion, au travers des actions qu'ils mettent en place tout au long de l'année afin de prendre en compte les enjeux environnementaux. Nous profitons de ces lignes pour les en remercier chaleureusement.



COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE « ENVIRONNEMENT »

La commission extra-municipale s'est réunie le 19 octobre dernier. Trois sujets principaux étaient à l'ordre du jour :

- Audit de l'éclairage public et pistes d'économies d'énergie
- Démarche de labellisation « Territoire durable »
- Projet pour la préservation des insectes pollinisateurs

Les questions diverses abordées en fin de réunion ont porté sur le partage respectueux des espaces agricoles et naturels, la consommation énergétique des bâtiments communaux et les études d'opportunité pour des chaudières « bois », la gestion des déchets, les nuisances sonores de l'aérodrome et le plan climat.

COMITÉ COMMUNAL DES FEUX DE FORÊTS (CCFF)

Composée de 25 bénévoles, femmes et hommes de tous âges, venant de Gadagne surtout, mais aussi d'Avignon, du Pontet, de Sorgues, Vedène, l'équipe d'Angelo Fabris assure une mission de prévention et de protection de l'environnement forestier.

Les principales missions

- Intervenir sur les feux naissants (de superficie inférieure à 10 m²); les membres du CCFF n'étant pas pompiers ne doivent pas se mettre en danger.
- Guider et assister les secours grâce à leur parfaite connaissance du territoire de la commune. Lorsqu'un feu nécessite leur déploiement, le rôle prépondérant du CCFF est d'accueillir les pompiers et de les guider au plus près du sinistre ; l'équipe se tenant à la disposition du Commandant des Opérations de Secours (COS).
- Surveiller le patrimoine forestier de la commune. En période estivale en particulier, les patrouilles véhiculées en 4/4 orange sillonnent le territoire en sensibilisant le public sur le danger des incendies de forêts, sur les conduites à tenir et les gestes à proscrire. Grâce à elles les statistiques sinistres s'améliorent d'année en année.

Equipement

Actuellement le CCFF de Gadagne est équipé d'un véhicule 4x4 porteur d'eau entretenu par la commune et d'une radio fonctionnant sur la fréquence départementale. Le Vaucluse compte actuellement 1 100 bénévoles et 36 véhicules porteurs d'eau. Certains CCFF sont également équipés de postes radio financés par les communes.



Lors du Congrès des Pompiers à Caumont



le CCFF recrute !

Vous approuvez notre action, vous vous sentez concernés par la préservation de notre patrimoine naturel, vous disposez de quelques plages disponibles en semaine ou en week-end : alors n'hésitez pas, venez renforcer notre équipe !

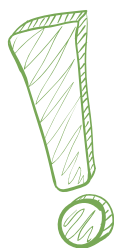
Nul besoin d'entraînement physique particulier, et la formation des bénévoles est assurée par l'Association Départementale CCFF 84 (secourisme, cartographie, moyens radio, conduite tout terrain).

Laissez vos références en Mairie (nom, téléphone), nous prendrons contact avec vous et vous serez évidemment le (la) Bienvenu(e)!



Les bénévoles du comité communal des feux et forêts avec M. Le Maire

Débroussailler, c'est déjà lutter contre le feu !



On parle souvent de feux de forêts mais il convient de ne pas oublier qu'à l'origine de tels sinistres, on trouve parfois et même souvent un simple feu de broussailles. Or le débroussaillage (ou débroussaillage) est obligatoire dans les zones exposées au risque incendie. Il est défini par une réglementation dont voici les lignes principales.

Le débroussaillage réglementaire concerne les propriétaires de terrains, de constructions et d'installations situées à moins de 200 mètres de bois, forêt, plantations, reboisement, landes, garrigues ou maquis.

L'obligation de débroussailler et le maintien en l'état débroussaillé sont définis dans le code forestier. Dans chaque commune, le maire est chargé de faire appliquer la réglementation en informant ses administrés et en contrôlant la réalisation des travaux éventuels. Dans la

grande majorité des cas, le débroussaillage incombe au propriétaire autour des bâtiments et installations de toutes natures (y compris piscines) dans un rayon de 50 mètres, même si ce rayon déborde de sa propriété.

Les chemins d'accès privés doivent également être débroussaillés de part et d'autre sur une largeur de 3 mètres. La date butoir pour exécuter les travaux est le 31 mai de chaque année. Les travaux non réalisés exposent le propriétaire à une amende de 750€, voire de 1 500€ selon l'implantation du terrain (ZAC, lotissement...).

La carte départementale annexée à l'arrêté préfectoral déterminant les zones soumises à réglementation est déclinée en cartes communales consultables en mairie.



MY PREDICT : L'APPLI QUI VOUS MET EN SÉCURITÉ

Une application Smartphone pour être mieux informés sur les risques inondations de votre commune : disponible gratuitement grâce au Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues.

Depuis 2008, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues met à disposition des 18 communes de la plaine des Sorgues un accès réservé à un pôle d'expertise hydrométéorologique qui leur permet de mieux anticiper et gérer localement les périodes de crises liées aux risques d'inondations. Grâce à cet outil, les citoyens des communes d'Althen des Paluds, Bédarrides, Caumont sur Durance, Châteauneuf de Gadagne, Entraigues sur la Sorgue, Fontaine de Vaucluse, Jonquerettes, Lagnes, Le Pontet, Le Thor, L'Isle sur la Sorgue, Monteux, Pernes les Fontaines, Saint Saturnin lès Avignon, Saumane de Vaucluse, Sorgues, Vedène et Velleron bénéficient d'un accès gratuit à l'application Smartphone MyPREDICT : cette application

permet d'être informé dans les délais utiles à sa sauvegarde, en cas de phénomènes à risque d'inondations, de tempête ou de forte chute de neige impactant sa commune.

Elle aide à être moins vulnérable en se préparant de manière appropriée pour faire face à un phénomène à risque et en suivant l'évolution de la situation et des consignes.

MyPREDICT est téléchargeable sur App Store et Google play. Elle permet à chacun d'accéder à plusieurs informations sur 1 à 5 communes au choix :

- ❶ La dynamique des précipitations et leurs intensités peuvent être visualisées via une animation.
- ❷ Les risques hydrométéorologiques (inondation, tempête, fortes chutes de neige...) diagnostiqués sont décrits dans un message de veille (actualisé deux fois par jour).
- ❸ Le type de risque (localisé et symbolisé par un pictogramme) ainsi que le comportement à

adopter, sont spécifiés dans les info-risques.

Une notification, graduée selon l'ampleur du phénomène, permet à chacun d'adopter son comportement : être vigilants, se préparer et adapter son comportement, se mettre en sécurité et respecter les consignes des autorités, rester en sécurité et respecter les consignes des autorités...

Les citoyens accèdent à des propositions de consignes à mettre en œuvre avant, pendant et après l'évènement à risque. L'application permet également de faire partager des observations de terrain par l'envoi de photographies commentées et géo-localisées sur le phénomène en cours.





PARLONS POLLINISATEURS

ACCUEILLONS LES POLLINISATEURS DANS LES ESPACES VERTS

La Ville de Châteauneuf de Gadagne a sollicité le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) des Pays de Vaucluse pour accompagner les professionnels des espaces verts communaux à la prise en compte de l'enjeu de la disparition des pollinisateurs et faciliter le changement de regard sur ces espèces auprès des habitants.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans la poursuite des actions de préservation de la biodiversité déjà menées par l'équipe d'aménagement et d'entretien des espaces verts de Châteauneuf de Gadagne.

Dans la Ville, ces actions "expérimentales" vont être menées dans différents parcs et jardins sélectionnés par les élus et les professionnels des espaces verts.



Que peut-on faire pour les protéger ?

Pour préserver la biodiversité et encourager la présence de pollinisateurs dans les espaces verts, **plusieurs actions sont déjà mises en place à Châteauneuf de Gadagne et d'autres seraient à envisager :**



- Diversifier les plantations en termes de périodes de floraison, pour diversifier les espèces pollinisatrices.
- Encourager les formes naturelles d'habitats : haies, bois, murets de pierres.
- Créer des hôtels à insectes et des nichoirs à abeilles.
- Semer des espèces de plantes mellifères indigènes (locales), adaptées au climat méditerranéen.

Donnez nous votre avis, vos idées !

La commune vous invite, habitants de Châteauneuf de Gadagne, à participer à ce projet en proposant vos idées et vos actions favorisant l'accueil des pollinisateurs dans les jardins et les parcs communaux et pourquoi pas apprendre à les reconnaître pour mieux les protéger.

Chaque acteur de son territoire peut contribuer au maintien des espèces pollinisatrices !

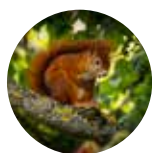


Quand, comment, où... ?

En partenariat avec le CPIE Pays de Vaucluse, la commune proposera **un appel à participation citoyenne début 2022 afin de recueillir vos idées, vos envies pour favoriser les pollinisateurs au JARDIN DES BOURGADES.**

Qui sont les pollinisateurs ?

Les abeilles, les bourdons, les papillons, les guêpes, les mouches, les coléoptères, certains oiseaux ou même les chauves-souris nectarivores, les écureuils, contribuent à la pollinisation au cours de leur vie.



9 PLANTES À FLEURS SUR 10 N'EXISTERAIENT PAS SANS LA POLLINISATION.

Le coin des experts :
Les pollinisateurs sont des animaux vecteurs, qui, par leurs déplacements, transportent les grains de pollens (gamètes mâles) et contribuent ainsi à la fécondation des gamètes femelles des plantes.

Le saviez-vous ?

A l'occasion de la fête des jardins d'Automne au parc de l'Arbousière, l'équipe du CPIE Pays de Vaucluse a organisé un temps fort d'appel à participation citoyenne. Les participants ont répondu favorablement et proposé de nombreuses actions pour favoriser les pollinisateurs.



Ce projet est réalisé dans le cadre du programme « des pollinisateurs pour des espaces verts vivants » coordonné par l'Union Régionale des CPIE avec le soutien de la Région Sud Provence Alpes Cotes d'Azur et la ville de Châteauneuf de Gadagne.



L'EXTINCTION NOCTURNE À L'ÉTUDE

Le Conseil Municipal et la commission extra-municipale « Environnement », après en avoir débattu, ont souhaité que soit étudiée la possibilité d'une extinction de l'éclairage public en seconde partie de nuit.

De nombreuses communes pratiquent déjà, depuis plusieurs années, cette politique d'extinction. Villes-sur-Auzon, par exemple, coupe l'éclairage public, depuis 2015, entre minuit et 5h00. Nos voisins de Jonquerettes ont également pris cette décision depuis un an.

Cette mesure est une manière de faire rapidement des économies d'énergie et des économies financières. Un audit de notre éclairage public effectué par l'Agence Rossignol mandatée par le Syndicat d'Energie Vauclusien à la demande de la commune en sa qualité d'adhérente, évalue ainsi que l'extinction nocturne pourrait réduire la consommation jusqu'à 175 000 kWh par an et la facture jusqu'à 30 000 € par an. Cela représente une économie de presque 50% de la consommation actuelle. Ce mode de gestion de l'éclairage favorise aussi la vie des animaux nocturnes, régule encore mieux celle des animaux diurnes, donc la

biodiversité, et permet aux amateurs de mieux profiter des ciels étoilés et pour le plus grand nombre, de la quiétude de la nuit.

Contrairement à une crainte souvent avancée, les communes ayant expérimenté cette formule ne rapportent pas d'augmentation de délits nocturnes, mais nous comptons approfondir ce sujet avant de nous engager davantage.

Aussi, une instruction plus poussée de ce sujet consiste à préciser les horaires durant lesquels l'éclairage public pourrait être éteint. Les horaires d'extinction pourraient être adaptés en fonction des saisons par exemple, ou être modifiés les jours de festivités. Il faut aussi évaluer si certains secteurs de la commune ont vocation à rester éclairés, pour éviter, par exemple, des risques d'accident.

La visite de plusieurs communes qui pratiquent ainsi de longue date, la consultation des acteurs de la vie de notre village et des partenaires de la commune (gendarmerie, pompiers...) seront au programme des mois à venir avant de proposer, ou non, au Conseil Municipal de s'engager dans cette démarche.

Zoom sur le Tennis Club de Campbeau

Nos bénévoles aux mains d'or

Quoi de plus normal que d'être agile avec ses mains pour pratiquer le tennis.

Certains de nos adhérents usent leurs baskets sur les courts mais contribuent également à la vie du club et à son entretien.

Ces petites mains de l'ombre ce sont 14 membres et bénévoles du bureau qui participent activement au dynamisme et à la gestion du club.

Responsable de l'école de tennis, Wilfrid Schwartz pilote une équipe pédagogique composée de 3 enseignants professionnels salariés, qui s'activent sur les courts pour le plus grand bonheur de nos 250 adhérents.

Aujourd'hui je voudrais vous présenter notre trésorier **Jean Claude Guy**, figure emblématique du TC Campbeau.

Normand d'origine, sudiste d'adoption et castelnovin depuis 1980, ce jeune septuagénaire est notre ministre des finances depuis 2006.

Un sportif dans l'âme

1^{ère} licence au TC Campbeau en 1982 après une riche carrière footballistique, il devient en 1988 président du club pendant 4 ans avant de passer le flambeau à Georges Cazeaux pour des raisons professionnelles.

Il signe pendant quelques années à l'US Pontet pour jouer en pré-national, accompagné de son épouse Nadia, joueuse invétérée de la balle jaune. Véritable famille de passionnés, tout le monde joue encore au tennis, même Lukas le petit fils pour le plus grand bonheur de ses grands parents.



Jean-Claude Guy

Retour aux sources

L'odeur de la pinède, le chant des cigales et l'appel des copains ont eu raison de lui et c'est en 2006 qu'il revient à Gadagne.

Joueur passionné qui a été 3^{ème} série, Jean-Claude dispute toujours des parties de double endiablées avec ses amis et porte les couleurs du club dans les championnats départementaux.

Ancien responsable des ventes d'une célèbre marque d'outillage française, il a toujours baigné entre la rigueur des chiffres, le commerce et le bricolage. Il était donc tout désigné pour s'occuper de la trésorerie de notre club en 2006 quand il était au plus mal.

Bénévolat avant tout

Sa rigueur, sa ténacité et son sens du commerce ont assuré la bonne santé financière de notre association, même si la pandémie a lourdement affecté nos revenus. C'est un travail de longue haleine qu'il exerce depuis 10 ans avec notre Président Olivier Baroncelli et son équipe pour aller chercher des sponsors, et des partenaires afin de faire vivre, animer notre club mais aussi pour rémunérer nos salariés.

Plusieurs cordes à son arc

Egalement juge arbitre d'équipes, il officie certains dimanches lors des championnats par équipes. Parmi les nombreuses cordes à son arc, ses talents de bricoleur averti sont garants du bon état de nos infrastructures pour accueillir nos licenciés.

Avec lui une équipe de jeunes retraités, Lucien, Arnaud, Gérard, Philippe, Robert, Jean, Patrick,... réalise les petits travaux d'entretien tout au long de l'année, pour le plus grand bonheur des services techniques. Véritable cheville ouvrière, membre incontournable de notre association, remercions Jean Claude pour son travail et son implication toujours pleine d'ardeur et de passion.

Rédaction : Olivier Baroncelli - Président du TC Campbeau



DÉCHÈTERIE INTERCOMMUNALE

Contrôles et vérification de l'identité des usagers

Rappelons que la carte d'accès en déchèterie est strictement personnelle : la cession, le don ou le prêt de votre carte d'accès sont strictement interdits.

Tous les renseignements sur le site de la communauté de communes :

www.paysdessorgues.fr/decheteries-intercommunales-des-controles-et-verifications-de-l-identite-des-usagers-sont-prevus



CONTRÔLE ET VÉRIFICATION DE L'IDENTITÉ DES USAGERS

DES CONTRÔLES VONT PROCHAINEMENT AVOIR LIEU EN DÉCHÈTERIE AFIN DE S'ASSURER QUE L'UTILISATEUR DE LA CARTE D'ACCÈS PRÉSENTÉE EN EST ÉGALEMENT LE PROPRIÉTAIRE.

POURQUOI ?

Afin de vérifier le bon respect de l'utilisation des cartes d'accès, la Communauté de Communes réalisera prochainement des contrôles afin de s'assurer que l'utilisateur de la carte d'accès présentée en est également le propriétaire.

VOTRE CARTE D'ACCÈS EST STRICTEMENT PERSONNELLE
La cession, le don ou le prêt de votre carte d'accès sont strictement interdits.*

SI VOUS ÊTES UN PROFESSIONNEL, UTILISEZ UNIQUEMENT UNE CARTE D'ACCÈS POUR LES PROFESSIONNELS
L'accès pour les artisans, commerçants, exploitants agricoles ou tout autre organisme ayant une activité commerciale économique à but lucratif, est autorisé du lundi au vendredi ; il est interdit le samedi.*

QUE SE PASSE T-IL EN CAS D'INFRACTION ?

La carte d'accès est saisie. Le titulaire pourra récupérer sa carte après un délai de 2 jours ouvrés au siège de la communauté de communes.

EN CAS DE RÉCIDIVE, LA CARTE SERA DÉSACTIVÉE
En cas d'utilisation non conforme de celle-ci, la responsabilité du titulaire sera engagée et sa carte d'accès sera désactivée.

[PENSEZ À VOUS MUNIR D'UN JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ LORS DE VOS PASSAGES DANS LES DÉCHÈTERIES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DES SORGUES MONTS DE VAUCLUSE.]

*Extrait de l'Article 7 du Règlement Intérieur des déchèteries intercommunales.

Fontaine-de-Vaucluse • Saumane-de-Vaucluse • L'Isle-sur-la-Sorgue • Le Thor • Châteauneuf-de-Gadagne

Un projet qui avance et qui prend forme ...

Pour faire suite à l'article diffusé dans le magazine de septembre, voici les dernières évolutions du dossier.

Le cabinet R+4 ARCHITECTES a été sélectionné en septembre par le jury de la CCPSMV composé d'architectes, d'élus et de techniciens, pour mettre en œuvre l'agrandissement de la crèche.

Ce projet répond aux exigences que la communauté de communes et la commune avaient fixées :

- 1 Confort des enfants et du personnel
- 2 Insertion dans le site
- 3 Labellisation BDM (Bâtiment Durable Méditerranéen)
- 4 Connexion avec le bâtiment de la crèche existante

Les équipes de la crèche et du jardin d'enfants seront sollicitées pour affiner l'aménagement intérieur du bâtiment.

Le jury a particulièrement apprécié la sensibilité du cabinet dans le choix des matériaux, l'aménagement des espaces extérieurs et intérieurs pour le confort des usagers de l'établissement mais aussi des habitants. En effet, un aménagement qualitatif des espaces aux abords de la crèche a été proposé. Le cheminement piéton entre le parking de la salle Tavan et la rue Perrolane sera amélioré et végétalisé, Un espace vert sera créé à côté du parking,

La commune réalisera par la suite un cheminement sécurisé, mettant la circulation piétonne en valeur entre la parcelle de la crèche et le parking de l'école.

Concernant les oliviers qui ont été enlevés sur la parcelle, certains ont été conservés sur le terrain, d'autres seront replantés sur la commune. Une partie a été récupérée par la communauté de communes, nouvelle propriétaire de la parcelle où sera implanté le nouveau bâtiment. Le parking et les espaces de circulation restent propriété de la commune.

Lorsque le projet sera plus avancé, nous reviendrons vers vous pour vous donner le calendrier prévisionnel des travaux et vous présenter quelques perspectives.

AGRANDISSEMENT DE LA CRÈCHE



Ce plan de masse n'est qu'un avant-projet sommaire et pourra être l'objet de modifications mineures au cours de l'avancement du travail technique sur ce dossier. De plus, les aménagements de voirie et du parking de l'école ne sont pas inscrits dans ce projet.

LES AMIS DE FONTSEGUGNE

Dimanche 19 décembre
16h - Chapelle des Pénitents

Dans le cadre des traditionnelles fêtes calendales de Provence, Les Amis de Font-Ségugne offrent à toutes les générations des contes accompagnés de musiques et images :

→ « **Les trois messes basses** »

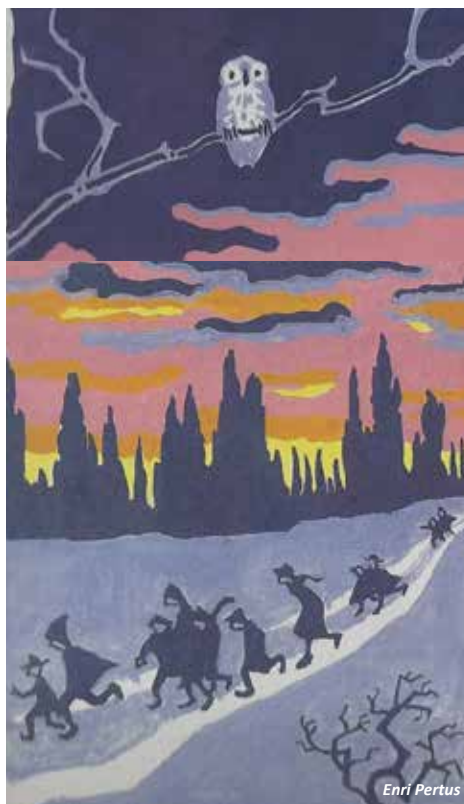
d'Alphonse Daudet
par Elisabeth Baillon

→ « **les Rois Mages** »

de Frédéric Mistral par Michèle et Henri Féraud

Entrée libre - Réservation conseillée
au 06 28 20 61 35 ou par mail à
lesamisdefontsegugne@protonmail.com

Les lectures se dérouleront dans le respect des dispositions sanitaires.



AKWABA

Programmation décembre

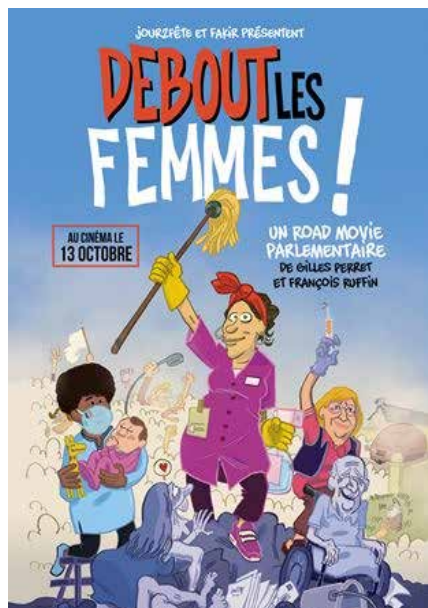
- **4 décembre 20h - 00h**
hippocampe fou + k. wapalek
[hip hop] 12/15€
- **11 décembre 18h - 02h**
sub session #2 [sound system]
8€
- **17 décembre 18h30 - 22h**
marché de Noël et concert delta
sonic [trad. augmentée] stands,
bar et petite restauration
- **18 décembre 10h - 20h**
stands, bar et dj harlem funk
- **28 décembre**
loto de fin d'année



LA STRADA

Le mercredi, c'est ciné avec la strada

Mercredi 8 décembre
Salle des Pénitents - 20h30



" Mais qui m'a mis cette tête de con ? " Ce n'est pas le grand amour entre le député En Marche ! Bruno Bonnell et l'insoumis François Ruffin. Et pourtant... C'est parti pour le premier "road-movie parlementaire" à la rencontre des femmes qui s'occupent de nos enfants, nos malades, nos personnes âgées. Ensemble, avec ces invisibles du soin et du lien, ils vont traverser confinement et couvre-feu, partager rires et larmes, colère et espoir. Ensemble, ils vont se bagarrer, des plateaux télé à la tribune de l'Hémicycle, pour que ces travailleuses soient enfin reconnues, dans leur statut, dans leurs revenus. Et s'il le faut, ils réinventeront l'Assemblée...

Pass sanitaire et masque obligatoires

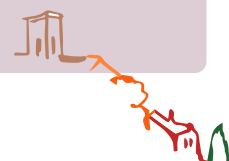
BAN DES ARTS - LES MUSICALES DE GADAGNE

Brahms & Schumann

5 décembre 2021 - Chapelle des Pénitents - 16h
Hélène DESAINT (alto) & Josquin OTAL (piano)
Réservation : 06 07 48 02 96
et lebandesartscdg@gmail.com



Vous avez une actualité à diffuser
dans le bulletin municipal de
janvier : envoyez vos infos
avant le 11 décembre à
bulletinmunicipalcdg@gmail.com



CAP MARCHÉ DE NOËL

HO HO HO !



L'association des artisans, commerçants et professionnels C.A.P Châteauneuf de Gadagne a le plaisir de vous convier à son premier marché de Noël qui se tiendra le 11 décembre place du marché. De 14h à 19h, découvrez nos idées cadeaux, artisanat local, promesses gourmandes... Petite restauration sur place, animations festives, activités pour les enfants. Le goûter leur sera offert par les professionnels du village, il paraît même que le Père Noël pourrait se joindre à la fête ! Si vous souhaitez exposer, contactez-nous.

MÉDIATHÈQUE

Progammmation

Le CLIP (Cercle des Livres Partagés)
Mardi 14 décembre - de 18h30 à 19h30

Passionné ? Simple curieux ? Bavard ? En panne d'idée ? Le SelRit et la Médiathèque s'associent pour vous proposer, une fois par mois, un temps de partage de vos lectures, simple et convivial, autour d'une infusion. Ouvert à tous, à partir de 16 ans - Gratuit, sur inscription

Le Marché aux Histoires
Samedi 4 décembre à 11h
Venez écouter Michel et ses

histoires extraordinaires. Pour les enfants à partir de 3 ans. Animation proposée dans le cadre du Télérthon : participation libre à partir de 1€ par personne - Sur réservation.

Atelier "Etoile de Noël"
Mercredi 22 décembre - de 14h30 à 16h
Venez créer une étoile de Noël avec des aiguilles de pins croisées. Une idée que Frédérique vous propose d'expérimenter à partir d'un tutoriel de la plateforme numérique "Vivre connectés". L'occasion aussi de découvrir les trésors de "Ma petite médiathèque". Parents/enfants dès 8 ans - Sur réservation.

Atelier Peinture
Samedi 11 décembre - de 10h à 13h
Tamar Parada vous propose un atelier d'arts plastiques, toutes techniques et tous âges. Elle vous guidera, avec sa longue expérience pédagogique dans l'enseignement de la peinture, vers l'expression libre de votre créativité. Tout public à partir de 8 ans, matériel fourni. Sur réservation.

Fermeture annuelle

La médiathèque sera fermée, pour les Fêtes de fin d'année, du jeudi 23 décembre au lundi 3 janvier inclus.

AMISTANCO

Atelier de Peinture

C'est après beaucoup de persévérance que nous avons organisé et maintenu l'exposition annuelle d'Octobre 2021. C'est avec beaucoup de joie qu'avec les membres du conseil d'administration et l'appui total de tous les peintres nous avons pu

organiser cette exposition du 16 au 24 Octobre. 28 peintres ont exposé, et les merveilleux tableaux qu'ils ont offerts donnaient tout à la fois une continuité et un renouveau à cet atelier qui était resté en souffrance, comme tant d'autres associations. Notre regret a été de ne pas organiser, comme d'habitude, un vernissage mais les contraintes

sanitaires étaient difficiles. Pardonnez-nous....

Durant toute la semaine, nous avons reçu des visiteurs enthousiastes et nous pensons déjà à une prochaine exposition, en espérant avoir le plaisir vous y accueillir.

Maïthé - Présidente
Renseignements : 06 16 10 38 39

COMITÉ DES FÊTES

Téléthon 2021 : 4 décembre demandez le programme !

Animations toute la journée

Marché matinal : produits à déguster ou à emporter, artisanat, activités sportives et récréatives. Place du Marché aux raisins en présence du Père Noël.

Après-midi récréative autour de tables de jeux de société salle Tavan à partir de 14h (Pass sanitaire requis.)



.....



Soirée ados (14-18 ans)

Salle de l'Arbousière - Entrée de 20h à 21h30 - Prix d'entrée 5 € (Pass sanitaire requis)

Inscription sur :
cdf.gadagne@gmail.com

.....

Collecte de papier

Du 29 novembre au 07 décembre

Des bennes seront disponibles sur le plateau de Campbeau et place du Marché aux raisins pour y déposer vos papiers, revues, journaux (les cartons ne sont plus acceptés).

Participez nombreux à cette collecte au profit du Téléthon (avec le soutien de Négoci Sud).



VELO CLUB LE THOR - GADAGNE

À l'occasion de l'événement Avignon Vélo Passion, le vélo club a organisé les championnats de Vaucluse de cyclocross. Le club s'est taillé la part du lion en raflant 8 des 10 titres mis en jeu. De magnifiques résultats qui prouvent la vitalité de l'équipe. Satisfactions aussi au national, où après trois manches de coupe de France sur quatre Évan Jullian est

dans le top 20 cadets et Vincent Rogier dans le top 10 masters. Belle récompense pour les dirigeants et les éducateurs qui donnent rendez-vous à tous, si les conditions sanitaires le permettent, pour le loto du 1^{er} janvier à 17 h salle des fêtes du Thor.



FOYER RURAL LAÏQUE

Nous sommes heureux d'accueillir une nouvelle secrétaire, Pauline, qui sera présente au bureau occupé par le Foyer à la Mairie tous les matins du lundi au vendredi. La permanence destinée aux adhérents est toujours assurée le mercredi matin.

Randonnées

→ **12 décembre** départ de Villeneuve lès Avignon + visite du musée

→ **9 janvier** autour de l'Isle sur la Sorgue - dénivelé 181m - distance 8 km

Renseignements 06 22 68 88 41

Théâtre

le 5 décembre à 18h30
Salle de l'Arbousière

Le FRL et la mairie de Gagne accueillent la troupe de théâtre de Robion pour une représentation dont la recette sera reversée au téléthon - billetterie sur place.



DECHOUETTERIE

À l'approche de Noël, La Déchouetterie, recyclerie associative, propose -50% sur tous les jouets durant le mois de décembre. Vous retrouverez également le reste de la boutique à petits prix.

La boutique est située dans la structure d'Akwaba, 500 chemin des matouses (juste derrière la piscine) dans un joli container coloré.

Il est également possible de faire les dépôts sur les horaires d'ouverture de la boutique : les dimanches de 10h à midi.

Pour suivre les informations de l'association, n'hésitez pas à suivre la page facebook : la-déchouetterie ou à nous contacter sur l'adresse mail : ladechouetterie@ecomail.fr



SELRIT

Un service à demander... un petit coup de main à proposer... le plaisir de moments partagés... Laissez vous tenter !

La crise sanitaire que nous traversons nous affecte tous plus ou moins mais la solidarité et l'entraide restent bien présentes dans notre village et l'existence de notre SEL (système d'échange local) en est une preuve. Le SELRIT (nom de notre association) regroupe des personnes qui souhaitent échanger des biens ou des services, sans utiliser d'argent mais avec une "monnaie" qui n'a pas de valeur financière mais seulement d'échange : l'arbose. Une heure de son temps vaut 60 arboses.

L'objectif est de développer les

relations sociales permettant à chacun(e) d'apporter aux autres ce qu'il (elle) sait faire et trouver chez eux une réponse à ses propres besoins sans déboursier un centime et en respectant le principe : « le lien est plus important que le bien. » Exemples: une garde d'enfant, un co-voiturage à la gare TGV, un prêt de matériel de bricolage ou de cuisine, un travail de couture, un dépannage informatique ... Tous ces services sont ponctuels et ne doivent en aucun cas remplacer le travail d'un professionnel.

Comme la convivialité et le partage sont des valeurs qui nous tiennent à cœur, une réunion nous permet de nous retrouver les derniers

jeudis du mois à 19h. C'est l'occasion d'échanger sur les animations/festivités à venir, ainsi que sur de « bons plans » en tout genre. Pour ceux qui le souhaitent, ce temps de rencontre est suivi d'une collation gourmande, composée de petits plats ou boissons apportés par chacun(e).

Alors, n'hésitez plus et venez nous rejoindre à notre prochaine réunion **le jeudi 27 janvier 2022 à 19h salle Fontségune, face à la médiathèque.**

Pour en savoir plus et nous contacter, vous pouvez d'ici là consulter notre site. Au plaisir de faire votre connaissance, nous vous souhaitons de passer de belles fêtes de fin d'année.



Vous avez une cave à disposition ?

Agricultrice du village, recherche une cave enterrée à la location d'une surface de 30 à 50m² pour développer ses cultures de champignons. Merci de contacter Stéphanie «les Herbes folles» au 06 27 66 09 86

PAROISSE

Programme des messes

Vendredi 24 décembre

- ▶ 14h : Messe à la maison de retraite "Les Opalines".
- ▶ 18h : Messe des enfants en l'église de Gadagne.
- ▶ 23h : Crèche vivante suivie de la messe en l'église de Gadagne.

Cette année, et bien plus que les années précédentes, les participants et participantes de la crèche provençale vivante sont impatients de vous retrouver. Riche de cette tradition qui berce la nuit du 24 décembre, la paroisse vous invite à venir écouter chants et textes en provençal, tout en contemplant les costumes d'antan. Début de la veillée de Noël à 23h30, suivie de la messe de minuit.

Ouverture des portes à 23h.

Samedi 25 décembre - 10h : Messe à Jonquerettes.

Samedi 1^{er} janvier - 10h : Messe en l'église de Gadagne.



SECOURS CATHOLIQUE

Depuis Novembre 2017 la plupart des démarches administratives françaises s'effectuent en ligne sur internet. Si pour une majorité de personnes cela simplifie la vie et représente un gain de temps, pour d'autres il s'agit d'un véritable souci, faute d'avoir l'équipement ou les compétences informatiques nécessaires.

Soucieuse de toutes ces difficultés, l'Équipe du Secours Catholique Caritas France, en étroite collaboration avec le CCAS, ajoute à son accueil habituel une aide informatique personnalisée ouverte à tous. Elle vous propose un accompagnement dans toutes vos démarches administratives (dossier de retraite, CAF, prestations sociales, recherche d'emploi, insertion, CV etc.). Plus simplement, vous avez besoin d'un soutien, d'un renseignement, d'une orientation, n'hésitez pas à nous consulter !

SC CARITAS FRANCE - 1 Rue des Bourgades
Tel. 06 48 34 43 09 - CCAS - Tél. 04 90 22 41 10

Réveillons la Solidarité avec la Fondation de France

Pour lutter contre l'isolement au moment des fêtes de fin d'année, la Fondation de France soutient depuis près de 20 ans, partout en France, des actions de solidarité pour les personnes isolées et démunies.

Chaque année, les réveillons de la solidarité permettent ainsi à près de 25 000 personnes de participer à un moment de convivialité et de recréer des liens sociaux avec des bénévoles, des habitants, des voisins ou encore des commerçants... Initiées par des associations de quartier, ces actions associent les personnes vulnérables à la préparation de l'événement et les aident ainsi à retrouver leur dignité et le bonheur de se sentir utiles.

Indépendante et privée, la Fondation de France ne peut agir que grâce à la générosité de ses donateurs. C'est pourquoi pour cette année encore, être au rendez-vous de la solidarité et offrir un réveillon à ceux qui n'en ont pas, elle lance un appel aux dons*.

*Don en ligne sur fondationdefrance.org ou par chèque libellé à l'ordre de « Fondation de France – Réveillons de la Solidarité », adressé à : Fondation de France – 60509 Chantilly Cedex.

Les dons à la Fondation de France donnent droit à une réduction d'impôt de 66 % de leur montant



Voitures anciennes

Bonjour à toutes et tous, amateurs, collectionneurs ou passionnés de voitures anciennes !

J'habite Châteauneuf de Gadagne depuis 30 ans. Je suis retraité actif et passionné de voitures anciennes. J'ai eu l'occasion de faire partie de clubs ayant la même passion mais aujourd'hui, je souhaiterais créer un club ou une amicale ayant pour objet la collection et surtout la passion des véhicules anciens, particulièrement de l'époque qui ont bercé mes 20 ans, c'est-à-dire entre 1960 et 1980 !

Je sais, l'éventail est large, mais un grand nombre de passionnés (surtout les jeunes) connaissent bien les voitures de cette époque !

Le but de ce club sera de partager cette passion commune et se

retrouver de temps en temps, soit pour discuter autour d'un apéritif convivial, soit pour faire des sorties avec nos anciennes sur les routes de Provence.



J'attends que ceux qui sont intéressés pour commencer cette aventure locale me le fassent savoir soit par téléphone, soit par mail. Toutes les idées seront les bienvenues ! Au plaisir de vous rencontrer bientôt...

**Guy PETER - Tél : 06 07 24 59 08
ou mail : gpeter@orange.fr**

Une centenaire dans la commune

Mme Louise Voyenne, résidant Impasse des Garriguettes, a soufflé, le 22 septembre dernier, ses 100 bougies. Elle entre dans le cercle fermé des centenaires qu'a connu Châteauneuf de Gadagne, et à cette occasion, M. le Maire et Mme Chambarlhac, adjointe, sont venus la féliciter.

A son tour, le bulletin municipal lui adresse ses compliments et, par anticipation, ses meilleurs vœux de santé pour cette année 2022 qui se rapproche tous les jours un peu plus !



Mme Voyenne avec son fils, sa belle-fille, M. le Maire et L. Chambarlhac.

Zoom sur... La Bull'Aquatic



Audrey Féraud, responsable de la communication de la Bull, nous présente cette "institution" dédiée à la remise en forme...

Depuis sa création en 1989, La Bull'Aquatic a conquis des générations de castelnovins, mais également les habitants des villages alentours. En été 2009, Hayat Duwez rachète le club, et entretient cette passion pour le sport aquatique. Ce centre de remise en forme unique dans la région, dispose d'une piscine de 125 m², ainsi que d'un toboggan qui fait le bonheur des grands...mais surtout des moins grands !

Un grand parc l'entoure, idéal pour relaxation, bain de soleil ou même goûter après les activités ! De nombreux programmes pour

enfants et adultes sont proposés : Aquagym, Aquabike, écoles de natation, sessions «bébé nageur», accès pour natation libre, et pendant les vacances, stages de natation pour les 5-12ans. L'établissement accueille également



plusieurs associations ainsi que certains établissements scolaires du territoire. En 2015, Hayat Duwez ouvre une Bull'Aquatic à l'Isle sur la Sorgue, très appréciée des lillois et des habitants des communes voisines. L'univers aquatique est complété par un espace détente

(sauna et hammam), des cours collectifs de fitness, un plateau de musculation et depuis septembre 2021 un espace CrossFit. Un détail intéressant...

Les abonnements « aquatiques » donnent accès aux deux centres.

La Bull'Aquatic, une équipe à votre écoute, un grand choix d'activités pour rester... dans le bain !

382, chemin des Matouses
Tél : 04 90 22 44 88
www.piscine-bullaquatic.com
labull-aquatic@orange.fr

le blé de la Ste Barbe

Le blé de la Sainte-Barbe est encore une tradition très ancrée en Provence. Elle remonterait à une coutume païenne datant de l'antiquité et qui correspondrait à un rite de fécondité.

A cette époque beaucoup de paysans étaient superstitieux, et dès la mi-décembre, par peur de voir la nature rester endormie et ne plus se réveiller, ils plantaient des graines dans différents plats, puis lorsqu'elles avaient germé, ils les transplantaient au bord des champs, pour que la germination se fasse bien et que la prospérité soit assurée.

"Quand lou blad vèn bèn, tout vèn bèn !" disait-on alors (quand le blé pousse bien tout pousse bien).

L'église catholique a repris à son tour cette ancienne tradition.

Noël étant la fête de l'année où les traditions provençales sont les plus tenaces et les plus belles, on la prépare dès le 4 décembre, jour de la Sainte-Barbe et début de la période calendale (du provençal calèndo = Noël) : Il est alors de tradition de semer, dans trois coupelles, des grains de blé de la récolte précédente, afin de les faire germer.

Ces coupelles, représentant la Sainte Trinité, font ensuite partie de la décoration de la table de Noël, au Réveillon du 24 décembre, lors du Gros Souper. Le 25 décembre, la maîtresse de maison orne ces blés de rubans jaune et rouge, et les dispose près de la crèche jusqu'à l'Épiphanie.

Depuis, la tradition a évolué et la légende veut qu'au XIII^e siècle, Barbe qui vivait en Asie mineure, était une jeune fille vierge qui fut séquestrée dans une tour par son père, Dioscore, un riche païen inquiet des ravages occasionnés par sa beauté, car elle était très courtisée.

Profitant d'une absence de son père, elle se convertit au christianisme et se fit baptiser par un prêtre qui s'introduisit en cachette dans la tour.

A son retour, son père furieux la fit torturer puis la décapita de sa propre main. Il fut immédiatement foudroyé pour son acte de barbarie...

Depuis, Sainte Barbe est devenue le symbole et la sainte patronne de tous ceux qui travaillent avec le feu ou la poudre : pompiers, artilleurs, mineurs, couvreurs et charpentiers, qu'elle protégerait de la mort violente.



lou blad de la santo barbo

Lou Blad de la Santo-Barbo es encaro uno tradicioun forço en Prouvènço. Remountarié à uno coustumo pagano datènt de l'antiquita et que courrespoundrié à un rite de fegoundita.

D'aquelo ouro, forço païsan eron supersticious, e tre la mié-desèmbre, pèr poù de vèire la naturo soubra assounido e plus se reviha, plantavon de grano dins diferènt plat, pièi quouro avien germinado, li remudavon en ribo di champ, pèr que lou greiage se fague bèn e que la prousperita siegue assegurado.

"Quand lou blad vèn bèn, tout vèn bèn !" se disié alor.

La gleiso catoulico a recouba à soun tour aquest anciano tradicioun.

Nadau estènt la festo de l'annado ounte li tradicioun prouvençalo soun li mai tenaço e li mai bello, se alestis tre lou 4 desèmbre, jour de la Santo-Barbo e débuto de la periodo calendalo. Es alor de tradicioun de semena, dins tres coupello, de gran de blad de la recordo precedènto, afin de li faire germina.

Aquèsti coupello, représentant la Santo Ternita, fan après partido de la decouracioun de la taulo de Nadau, au Gros-soupa dóu 24 desèmbre. Lou 25 desèmbre, la mestresso de l'oustau adourno esti blad emé de riban jaune e rouge, e li dispauso proche la crècho fin qu'à l'Épipaniò.

Despièi, la tradicioun a evouluna e la legèndo vòu qu'au XIII^e siècle, Barbe que vivié en Asiò minouro, èro uno chato vierge que fugué embarrado dins uno tourre pèr soun paire, Dioscore, un riche pagan inquiet di ravage óucasiouna pèr sa bèuta, bord qu'èro forço calignado.

Aproufichant d'un'absènci de soun paire, se counvertiguè au crestianisme e se faguè bateja pèr un capelan quau s'intrauca d'escoundoun dins la tourre.

A soun retour, soun paire aferouni la faguè tourtura pièi la descapita de sa proprio man. Fuguè quatecant foudreja pèr soun foulige...

Despièi, Santo-Barbo es devengudo lou simbèu e la santo patrouno de tóutis aquèli que oubron emé lou fiò o la poudro : poumpié, artihié, minour, cubertaire e charpentié, qu'engardarié de la mort vioulènto.

Redacioun e reviraduro d'Alphonse Cangélosi

Séance du 13 septembre 2021

Indemnités Maire - Adjointes- Conseillers municipaux délégués

Des délégations sont attribuées à 4 conseillers municipaux : Christophe ALLIES, Fabio GATTO, Catherine MALRIEU et Thierry MAUSSAN. Le Conseil approuve une indemnité pour chaque délégué-e de 311,15 € brut.

Acquisition de la parcelle cadastrée section AH n° 141

Cette parcelle de 22 m² située au croisement du chemin des Magues et de la route de Caumont et comportant des réseaux publics est acquise par la commune après accord des propriétaires à l'euro symbolique.

Transfert au Syndicat d'énergie Vauclusien de la compétence infrastructure de recharge pour véhicules hybrides et électriques (IRVE)

Le conseil municipal approuve le transfert de cette compétence au SEV. Une convention prévoit que le Syndicat sera en charge de :

- ▶ La maîtrise d'ouvrage pour la création des infrastructures de charge.
 - ▶ L'exploitation et maintenance comprenant achat et fourniture d'électricité.
 - ▶ La passation des contrats afférents au développement, au renouvellement et à l'exploitation des installations.
- La commune s'engage à :
- ▶ Accorder pendant deux années, au-delà de l'année de mise en service, la gratuité de stationnement de 2 heures aux véhicules électriques et hybrides rechargeables sur tout emplacement du territoire communal non équipé de dispositif de recharge.
 - ▶ Participer aux frais de raccordement et verser les participations financières au fonctionnement définis dans la convention.

Convention d'occupation du domaine public par le SEV pour exploitation d'une station de recharge de véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE)

Le projet porte sur la mise en place d'une borne et de deux emplacements de recharge de voitures et vélos électriques sur le parking de l'école. Le projet de convention définissant les conditions d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public par le SEV pour réaliser cette implantation est approuvé par le conseil municipal.

Site de la Chapelle - Création d'un CDI

Lors de la reprise de la gestion municipale du site de la Chapelle en 2015, le poste de Directeur a été créé sous forme d'un CDD de 3 ans déjà renouvelé une fois. Le conseil municipal approuve la conclusion d'un CDI avec M. Bob de Breij à compter du 1^{er} octobre 2021 pour l'emploi de directeur de la régie « Site de la Chapelle ».

Qualité et prix de l'assainissement 2020, de la gestion des déchets 2020, et de l'eau potable 2020

Le code général des collectivités territoriales demande à l'autorité organisatrice d'établir chaque année un rapport sur le prix et la qualité du service. Le conseil municipal prend acte des rapports 2020 sur le service d'assainissement 2020 rédigé par la communauté de communes (CCPSMV), sur le service de collecte et gestion des déchets élaboré par la CCPSMV et sur le service d'eau potable rédigé par le Syndicat des Eaux Durance Ventoux. Ceux-ci sont consultables en Mairie et sur le site internet de la commune.

Convention avec ENEDIS pour une servitude d'ancrage sur un bâtiment appartenant à la commune

Le conseil municipal approuve le projet de convention de servitude permettant le raccordement du garage d'un particulier en faisant passer un câble basse tension sur la façade d'un bâtiment communal rue des Pèlerins.

Création d'un conseil municipal des enfants (CME)

Objectif : permettre aux enfants un apprentissage de la citoyenneté et les familiariser avec les processus démocratiques (vote, débat contradictoire, élections...) mais aussi la gestion de projets par les enfants eux-mêmes, accompagnés par la communauté éducative.

Un triple rôle :

- ▶ Être à l'écoute des idées et propositions des enfants et les représenter
 - ▶ Proposer et réaliser des projets utiles à tous
 - ▶ Transmettre les souhaits et observations des enfants aux institutions scolaires ainsi qu'aux membres du Conseil Municipal.
- Le CME est une commission consultative présidée par le Maire ou un adjoint délégué. Chaque collectivité en détermine librement les règles de constitution et de fonctionnement.
- Il réunira 8 enfants conseillers élus (4 filles - 4 garçons), élèves de CM1, CM2, élus pour un an, domiciliés à Châteauneuf de Gadagne et scolarisés sur la commune, avec comme préalable une demande de déclaration de candidature (avec autorisation parentale, présentation, projet individuel). Deux enfants seront élus à l'école St-Charles et 6 à l'école Pierre Goujon. Un règlement intérieur sera constitué et approuvé lors de la première réunion plénière du CME et ses assemblées feront l'objet d'un compte-rendu présenté au conseil municipal.

Séance du 18 octobre 2021

Convention d'occupation du domaine public avec la Poste pour le distributeur de billets

Le montant proposé est de 600 € par an. La convention serait conclue pour une durée initiale de 6 ans et reconduite tacitement par période d'un an.

Recensement - rémunération des agents recenseurs

Il se déroulera du 20 janvier au 19 février 2022 et nécessite la création de 5 postes d'agents recenseurs dont la rémunération est calculée en fonction du nombre de logements recensés. La rémunération est fixée comme suit :

- ▶ Fiche de logement individuel : 1,20 € brut / fiche
- ▶ Fiche de logement collectif : 1 € brut / fiche
- ▶ Bulletins individuels : 1,80 € brut / bulletin
- ▶ Déplacements : 80 € / agent (forfait totalité mission)
- ▶ Formation (1/2 journée) : 50 € par demi-journée).

Pour les agents issus du personnel communal, le dépassement du contingent mensuel de 25 heures supplémentaires est autorisé jusqu'au 19 février 2022.

Subvention exceptionnelle - Classe découverte école élémentaire

Les enseignants de CM1 et CM2 organisent une classe découverte à Buis les Baronnies, du 11 au 15 octobre 2021. Sur sollicitation du directeur de l'école, une subvention de 150 € par enfant dont la famille dispose d'un QF inférieur ou égal à 700 € est attribuée dans la limite d'un total de 1 500 €.

Subvention d'investissement ASCO du canal de l'Isle

L'ASCO va réaliser des travaux pour un coût total estimé à 118 000 € ht et sollicite une subvention de la commune concernée par ces travaux. Une subvention d'investissement de 4 000 € est proposée. Une convention en définira les modalités de versement.

Approbation du P.P.B.E (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement)

Une directive européenne définit une approche commune aux états membres concernant la gestion des effets nocifs sur la santé dus à l'exposition au bruit dans l'environnement. Une cartographie « stratégique » de l'exposition au bruit des populations, leur information sur le niveau d'exposition et les effets sur la santé, ainsi que la mise en œuvre au niveau local de politiques adaptées (réduction du niveau d'exposition et préservation des zones calmes) en sont les critères. Notre commune est l'autorité compétente pour établir le PPBE des réseaux routiers communaux dont le trafic est supérieur à 8 200 véhicules / jour sur son territoire, soit : Route d'Avignon, Route du Thor pour un linéaire de 2,2 km. Le PPBE a fait l'objet d'une consultation publique du 14 juin au 16 août 2021.

Délégation modificative n° 2 - budget ville

Des dépenses non prévues (finalisation ADAP, modification PLU, subvention canal de l'Isle) sont financées par un prélèvement sur l'opération mairie pour un montant total de 23 000 €.

Avance de trésorerie du budget principal ville au budget annexe du site de la Chapelle

En raison de la crise sanitaire, la Régie du site de la Chapelle a connu des problèmes de trésorerie. S'agissant d'un budget financièrement autonome, le compte de trésorerie est séparé de celui du budget principal qui peut lui concéder des avances de trésorerie inférieures à un an, ces transferts n'étant pas des opérations budgétaires. Une avance de trésorerie du budget principal au budget annexe plafonnée à 40 000 € dans la limite d'un an est approuvée.

Garantie d'emprunt Grand Delta - résidence « Le Nouveau Chai »

Pour financer la réalisation de 27 logements, Grand Delta a sollicité 3 types de prêts de la Caisse de Dépôts et Consignations et leur obtention est subordonnée à l'octroi de garanties d'emprunt. Comme cela est toujours le cas, les collectivités (conseil départemental et communes) garantissent ces emprunts pour les bailleurs sociaux. A noter que l'octroi d'une garantie d'emprunt ouvre droit à la commune à des logements réservés dans le cadre de cette opération.

Adoption d'un pacte financier et de solidarité entre la commune et la CCPSMV

La CCPSMV a souhaité élaborer un pacte financier et de solidarité dont l'objectif est de décliner toutes les décisions financières et fiscales qui permettront l'avancement des projets dans un contexte de réduction accrue des financements publics. Ce pacte reprend l'ensemble des dispositions financières liant la Communauté de Communes et les communes membres, et donne l'occasion d'adopter de nouveaux critères :

- ▶ Une « enveloppe fixe » qui attribue une somme forfaitaire identique de 5 000 € à chaque commune.
 - ▶ Une « enveloppe variable » qui attribue une somme à chaque commune dans le cadre d'une enveloppe de 600 000 € selon certains domaines de critères (écart de revenu par habitant, richesses économiques et touristiques, taxe de séjour, centralité, part de longueur de voirie, de logements sociaux, DSC 2021 inférieure à celle de 2020 etc.).
- Le conseil prend acte de l'adoption du pacte financier et de solidarité 2021-2026.

Désignation de délégués de la commune à l'association départementale des Comités Communaux Feux de Forêt de Vaucluse

Deux délégués sont désignés (un titulaire et un suppléant) pour représenter la commune à l'assemblée générale de cette association. Ils peuvent être membres du conseil municipal ou du CCFF. Titulaire : Angelo Fabris Suppléante : Marielle Fabre

Exposition de la crèche provençale

A partir du lundi 20 et jusqu'au vendredi 30 décembre, la crèche s'exposera de 17h à 19h à la maison de la Treille. Toutes les pièces seront en vente à la fin de l'exposition. Un grand merci à Guy Reboul pour cette belle réalisation.

Réservation possible pour les groupes au 06 46 12 76 21 - Entrée gratuite.



ETAT-CIVIL

Mariages

TREILLET Yoan & PELISSOU Justine	11 /08
ROLLON Julien & PAOLI Clémence	27 /08
BEAUMONT Romain & JIA Ru	28 /08
BAUDRIER Henri & MORENO Dominique	04 /09
BARNES Andrews & ADAM Marion	18 /09
DELEGUE Thomas & AYMARD Christelle	18 /09
BARGUES Nicolas & LOUVET Marie	02 /10
ROUSSEAU Thomas & LANGLOIS Caroline	06 /11

Naissances

FERRIER Léon	10 /09
CORDONNERY Iris	29 /09
XUEREF Côme	13 /10
DRIEUX Isia	25 /10

Une pensée

FRAU Anne-Marie Vve CAREDDA	13 /08
RÉMOLEUX Gérard	24 /08
GÉRARD Nathalie	19 /08
FROISSARD MAURIN Jérôme	21 /08

JOURNÉ Gérard	01 /09
CAVALLIER Claude	07 /09
PENAS Juana Epouse SCoudi	14 /09
PALOMBO Robert	15 /09
VERGEZ Didier	26 /09
VINCENTY André	16 /09
OLIVO Sylviane	07 /10
LONGO Joseph	08 /10
ROUQUETTE Sandrine Epse MALET	11 /10
FARRET Pierre	16 /10
TIPHAINE Bernard	19 /10
THOMAS Yolande Veuve AUBERT	18 /10

NUMÉROS UTILES

Mairie 04 90 22 41 10

Pharmacie de garde
Resogarde 3237

Médecins de garde 15

Cabinets Infirmier(e)s

► Bouck Emilie 06 21 51 53 12

► Demeure-Laurent Sylvie
04 90 22 50 97
06 12 13 62 36

► Lanzalavi-Carlet Sylvie
06 84 53 62 22

► Putti - Aymard Fanny
06 29 35 63 18

► Gueit Coline 06 68 72 36 70

► Ferriz Aurélie
Fauconnier Jocelyn
06 27 39 81 62

► Beziat Stéphane
Haour Chloé
07 68 75 75 81
06 79 51 27 20

Police / Gendarmerie 17

Pompiers 18

SAMU 15

SOS Amitié 05 63 54 20 20

Electricité 0 810 33 35 84

Gaz 0 810 89 39 00

Centre Antipoison
05 61 77 74 47